

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 263-2015  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2015.RRGR.1037  
  
Déposée le: 30.10.2015  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Non 19.11.2015

N° d'ACE: du  
Direction: Direction de la police et des affaires militaires  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### Pas d'acquisition d'Imsi-Catchers

Un « IMSI-catcher » est un appareil sophistiqué qui localise et intercepte tous les téléphones mobiles dans un périmètre de 300 mètres. L'appareil, qui est très controversé au niveau international, permet d'accéder à des données et de les intercepter. Il permet également de bloquer les télécommunications dans le périmètre. Pour des raisons légales, l'utilisation d'IMSI-catchers est cependant très controversée.

Selon le *Bund* du 21 octobre 2015, Police Bern s'est déjà servie de tels appareils (empruntés). Le délégué cantonal à la protection des données n'a pas été consulté même si dans de tels cas, il doit pouvoir donner son avis. Mais sans avoir réparé cette omission, Police Bern prévoit d'acheter de tels appareils. Nous assistons avec inquiétude à ce développement qui pose de sérieux problèmes. Pour commencer, il n'y a pas de bases légales qui permettent de recourir à de tels appareils, deuxièmement, l'utilisation d'IMSI-catchers constituerait une violation de la loi cantonale sur la protection des données. L'interception des conversations téléphoniques des citoyens et citoyennes présenterait une grave atteinte à la sphère privée que l'on ne saurait en aucun cas autoriser. De plus, il est extrêmement problématique qu'un service administratif cantonal tel que Police Bern ignore le délégué à la protection des données et néglige de lui deman-

der son avis alors qu'il en aurait l'obligation. À quoi bon avoir un délégué à la protection des données si les autorités de police cantonales croient pouvoir se passer de son avis dans une affaire aussi délicate. L'image de notre canton s'en trouve sérieusement ternie.

Dès lors, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels services ont décidé de faire l'acquisition d'IMSI-catchers ?
2. Combien coûte un tel appareil et combien le canton de Berne pense-t-il en acheter ?
3. Quelles sont les bases légales auxquelles il se réfère pour cet achat ?
4. De tels appareils ont-ils déjà été utilisés dans le canton de Berne, et si oui, combien de fois ?
5. Quels motifs ont été invoqués ? Quels sont les délits présumés ou autres faits qui ont entraîné le recours aux IMSI-catchers ?
6. Qui a autorisé l'utilisation de ces appareils ? Le Conseil-exécutif en était-il informé ?
7. Quelles conclusions tire-t-on du recours à ces appareils ? Quelles données ont pu être saisies, et de quelle manière ?
8. Quels sont les moyens de recours des personnes espionnées ?
9. Pourquoi le délégué à la protection des données n'a-t-il pas été consulté avant l'utilisation des appareils ?
10. Quelle est le statut du délégué à la protection des données aux yeux du Conseil-exécutif ?
11. Le gouvernement est-il prêt à renoncer à cette technologie juridiquement controversée ?

Motivation de l'urgence :

La police cantonale voudrait acheter les IMSI-catchers déjà cette année. Ces appareils permettent de localiser les téléphones portables et d'intercepter les conversations. Leur utilisation est juridiquement contestée, il n'y a aucune base légale. Le Conseil-exécutif n'ayant pas encore autorisé cette dépense, il est important et urgent d'alerter le parlement et l'opinion publique avant qu'il ne le fasse.